

2015-UNAT-515, von der Schulenburg

Décisions du TANU ou du TCNU

UNAT a considéré les appels consolidés du jugement n ° UNT / 2013/178 et UNDT / 2014/041. L'appelant avait déposé des requêtes pour se retirer et frapper ses deux appels au motif que la médiation a réussi et que toutes les réclamations / différends ont été réglées entre les parties. UNAT a accordé les requêtes de l'appelant et a ordonné au registraire de fermer les cas non atres n ° 2014-589 et 2014-621.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant a contesté la décision de résilier sa nomination sans procédure régulière et en jugement sur la création n ° UNDT / 2013/178, UND a rejeté la demande comme une rationne materiae à recevoir. Le requérant a contesté la décision de ne pas sélectionner, étendre, renouveler, le réaffecter ou le renommer dans la position de représentant spécial du Secrétaire général à Unsmil, et dans le jugement sur la création n ° UNT / 2014/041, UNDT a rejeté la demande comme non pas Ratione materiae à recevoir.

Principe(s) Juridique(s)

Une partie peut retirer un appel simplement en donnant un avis et ne doit pas nécessairement fournir de justification supplémentaire

Résultat

Fermé sur retrait

Applicants/Appellants

von der Schulenburg

Entité

MANUL

Numéros d'Affaires

2014-589

2014-621

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

2 Fév 2017

President Judge

Juge Chapman

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Médiateur / résolution informelle

Résolution informelle (entre les parties)

Retrait

Droit Applicable

TANU Règlement de procédure

- Article 18bis

Jugements Connexes

UNDT/2013/178

2014-UNAT-441

2014-UNAT-413